

Public concerné

Cette formation s'adresse aux chargés de prévention d'entreprise souhaitant approfondir leurs connaissances ou mener une démarche d'évaluation des risques concernant l'exposition de salariés à des sources de champs électromagnétiques telles que le chauffage ou soudage à induction fours à arc, le soudage par résistance, magnétoscopie, le soudage par perte diélectrique (presse hautes fréquences), les réseaux de communications...

Cette formation peut permettre de répondre aux obligations du décret 2016-1074.

Prérequis

Il est conseillé d'avoir des connaissances de bases concernant l'évaluation des risques professionnels.

Objectifs de la formation

Acquérir des connaissances de bases concernant les rayonnements ionisants, non ionisant, optique,
Connaitre les démarches et outils d'évaluation des risques concernant l'exposition aux rayonnements,
Découvrir les moyens de prévention et en apprécier les efficacités et contraintes.

Contenu de la formation

Le spectre électromagnétique, les différents rayonnements,
Le rayonnement optique artificiel : les effets / rappel réglementaire/ sources d'exposition/ méthode d'évaluation des risques/ moyens de prévention,
Le rayonnement ionisant : notions de base de la réglementation et de radioprotection,
Les champs électromagnétiques : les effets / rappel réglementaire/ panorama des sources, d'exposition/ méthode d'évaluation des risques/ moyens de prévention.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage s'appuie sur des apports théoriques, pratiques, des échanges entre les participants.
exposés, étude de cas, travaux pratiques.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.